

MF FINANCE

MISE EN ŒUVRE DU RETRAIT OBLIGATOIRE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ



Au cours de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par MF Finance visant les actions de la société Groupe Diffusion Plus (l'« Offre ») qui s'est déroulée du 2 au 15 décembre 2011 inclus, au prix de 40,52 euros par action, MF Finance a acquis 10 479 actions Groupe Diffusion Plus lui permettant ainsi de détenir à l'issue de cette Offre à titre individuel 10 479 actions de la société Groupe Diffusion Plus et de concert avec MM. William Mériel et Daniel Ferrand et Mme Mauricette Mériel 871 488 actions Groupe Diffusion Plus auxquelles sont attachés 1 505 478 droits de vote représentant 99,50% du capital et 99,71% des droits de vote sur la base d'un nombre total de 875 873 actions et 1 509 865 droits de vote Groupe Diffusion Plus. (cf. avis de résultat de l'Autorité des marchés financiers n° 211C2250 en date du 16 décembre 2011).

Conformément aux engagements pris lors de l'Offre, MF Finance a confirmé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») son intention de procéder, en application des articles L. 433-4 III du code monétaire et financier et des articles 237-14 et 237-16 du règlement général de l'AMF, au retrait obligatoire des actions Groupe Diffusion Plus qu'elle ne détient pas encore de concert avec MM. William Mériel et Daniel Ferrand et Mme Mauricette Mériel.

Le retrait obligatoire visera 4 385 actions détenues par les actionnaires minoritaires représentant 0,50% du capital et 0,29% des droits de vote de la société Groupe Diffusion Plus et interviendra au même prix que celui de l'Offre, soit 40,52 euros par action. L'AMF a indiqué dans son avis n° 211C2267 en date du 19 décembre 2011 que le retrait obligatoire sera mis en œuvre le 22 décembre 2011, date de radiation des actions Groupe Diffusion Plus de NYSE Euronext Paris. Le montant de l'indemnisation sera versé par MF Finance, net de tous frais, à cette date, sur un compte bloqué ouvert à cet effet auprès de la Société Générale qui centralisera les opérations d'indemnisation. Après la clôture des comptes des affiliés par Euroclear France, les établissements dépositaires teneurs de comptes créditeront les comptes des détenteurs des actions Groupe Diffusion Plus de l'indemnité leur revenant. Les fonds non affectés correspondant à l'indemnisation des titres dont les ayants droit sont restés inconnus, seront conservés par la Société Générale pendant dix ans à compter de la date de mise en œuvre du retrait obligatoire. À l'expiration de ce délai de 10 ans, les fonds non encore réclamés seront versés à la Caisse des Dépôts et Consignations et seront tenus à la disposition des ayants droit sous réserve de la prescription trentenaire au bénéfice de l'Etat.

La note d'information relative à l'Offre initiée par MF Finance sur les actions Groupe Diffusion Plus et la note en réponse de la société Groupe Diffusion Plus visées par l'AMF le 29 novembre 2011 respectivement sous les n° 11-553 et 11-554, ainsi que les documents « Autres informations » de MF Finance et Groupe Diffusion Plus sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Groupe Diffusion Plus (www.diffusionplus.fr) et peuvent être obtenus sans frais auprès de MF Finance et Groupe Diffusion Plus, Hameau de Caer, 27930 Normanville. La note d'information ainsi que le document « Autres informations » de MF Finance peuvent également être obtenus sans frais sur simple demande auprès de la Société Générale – GLFI/GCM/SEG – 17, cours Valmy – 92972 Paris La Défense Cedex.

Ce communiqué ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'offre et son acceptation, peuvent, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. MF Finance décline toute responsabilité en cas de violation par toute personne des règles locales qui lui sont applicables.